

## Initiatives ministérielles

● (1530)

Ce qui m'a toujours étonné dans les cas de violence au foyer, c'est que ce sont les femmes et les enfants qui finissent par quitter les lieux pour aller dans une maison de refuge. On donne un avertissement à l'auteur de l'acte violent, mais ça va rarement plus loin. Il s'agit généralement d'un homme et on laisse cet homme aller à son travail et mener une vie à peu près normale. Or, qu'arrive-t-il aux enfants? On les expédie ailleurs, on les arrache à leur maison et à leur environnement, on les arrache à leurs amis et, dans les cas de harcèlement, on les arrache même à leurs familles élargies.

Pourquoi ne jette-t-on pas le mari en prison? C'est que le mari a des droits. La société n'a aucun droit. Les enfants n'ont aucun droit. La femme, qui en est peut-être morte, n'a aucun droit. Et l'homme, lui, a des droits.

Au cours de son intervention à propos du contrôle des armes à feu, la députée de Halifax a dit que, pour le bien suprême, il fallait parfois passer outre aux droits de certains. Je crois qu'elle faisait allusion aux armes à feu et au fait que les droits qu'ont les particuliers de posséder et d'utiliser des armes à feu doivent être restreints d'une façon ou d'une autre.

Si nous admettons ce fait, il nous faut aussi, toujours pour le bien suprême, restreindre les droits des maris. Je trouve absolument illogique que notre société en soit venue à une situation où on protège les droits d'un mari violent et où on expédie la femme et les enfants dans une maison de refuge parce qu'on ne peut aller contre les droits du mari. Cela n'a absolument aucun sens. Pourquoi ne pouvons-nous pas l'envoyer en prison pendant 90 ou 120 jours, le temps qu'il réfléchisse?

Les statistiques révèlent qu'une vaste majorité des femmes qui sont blessées ou tuées ont été victimes d'actes de violence familiale. Or, dans la majeure partie des cas, les voisins ou les amis savent qu'une catastrophe est imminente. Alors, si nous, en tant que concitoyens, voisins ou proches parents, savons ce qui se passe, pourquoi ne pouvons-nous pas intervenir? Pourquoi ne pouvons-nous pas alerter la police?

Nous savons que la violence est un des facteurs sous-jacents dans les homicides au sein de la famille. Nous savons que si des gens ne s'entendent pas bien, les risques de meurtre sont considérablement plus élevés. Par conséquent, il serait bon que la police puisse intervenir très gentiment en leur disant: «Nous savons que vous avez des problèmes. Nous ne voulons pas qu'ils s'aggravent. Nous savons aussi que vous avez des armes à feu. Nous voulons les retirer de votre domicile pour protéger la société et pour le bien de tous. Lorsque ces problèmes se résorberont, nous vous retournerons vos armes.»

Des lois en ce sens existent déjà. Nous n'aurions pas besoin d'une nouvelle loi. La police a le droit de confisquer des armes à feu si elle estime et sait qu'un crime risque d'être commis à l'aide de ces armes.

Nous devrions être prudents lorsque nous promulguons des lois qui traitent de la violence dans les foyers ou dans la société en général. La violence est devenue endémique dans la société canadienne. Ce que le gouvernement essaie actuellement de faire, à mon avis, c'est de faire passer la politique avant le principe. Le principe que nous devrions appuyer, en tant que nation, c'est que nous n'accepterons jamais que la violence devienne la façon de régler les différends dans notre société, que cela touche un père et son fils, un mari et son épouse ou deux frères. Il n'est pas question d'avoir recours à la violence pour une raison pareille.

● (1535)

Nous sommes tous d'accord sur ce principe. Je suis persuadé que, dans notre société, nous ne tolérons tout simplement pas que la violence soit un moyen de régler les différends. Cependant, qu'est-ce qui se produit dans une société où nous déclarons que certaines formes de violence ou la violence dirigée contre certains groupes sont moins acceptables que d'autres? C'est ce qui arrive, selon moi, lorsque nous commençons à prévoir des peines associées à certaines caractéristiques de la victime, plutôt qu'au principe voulant que la violence soit inacceptable. C'est un peu comme si nous permettions certaines formes de violence ou la violence dirigée contre des personnes qui ne font pas partie d'une catégorie protégée.

Je sais que ce n'est pas l'objectif du projet de loi ni du gouvernement. C'est pourtant la réalité. Nous avons renoncé au principe d'équité pour tous et l'avons remplacé par la notion établissant que des crimes commis contre une personne d'un sexe en particulier ou d'un groupe donné sont plus haineux que d'autres. C'est tout à fait insensé.

On ne s'attaque pas alors à la cause profonde du problème qui nous afflige dans la société, à savoir que nous tolérons des niveaux de violence encore plus grands comme moyen de résoudre des conflits. On peut le constater dans nos écoles primaires et à la télévision. Je me demande combien de gens ont jamais regardé l'émission pour enfants *Power Rangers* qui a été interdite à tant d'endroits.

Lorsque les enfants grandissent en regardant des émissions où on accepte et on tolère une violence toujours plus grande, est-il surprenant alors que, dans notre société, on finisse par avoir recours à la violence dans le cadre de querelles? Je parle directement de la violence familiale qui représente, bien entendu, la majeure partie des cas de violence dans notre société.

Je voudrais aussi m'arrêter un instant cet après-midi sur la violence à l'égard des enfants, cette violence passive qui prend la forme de la négligence. À Edmonton, on retrouve un foyer appelé le Refuge pour jeunes. Il est administré par quelques professionnels, quelques employés très compétents et de très nombreux bénévoles. Il est financé largement par des dons. Sa réputation au sein de la collectivité est enviable.